

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 02 mars 2023

Délibération n° 2023-03-02

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 24/02/2023
En exercice	29	Date de l'affichage : 24/02/2023
Qui ont pris part à la délibération	28	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY.

Absents excusés :

Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 28 février 2023
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 02 mars 2023
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 1^{er} mars 2023
Bertrand LEYRIS donne procuration à Christian BURGARD en date du 28 février 2023

Absent :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

Objet : Modification des conseillers municipaux appelés à représenter la commune au sein des organismes extérieurs (syndicats mixtes, syndicats de communes, associations...)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-07-08 en date du 23 juillet 2020 désignant les délégués de la commune d'Ondres au sein des syndicats et autres organismes dont elle est membre,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-01-06 en date du 05 janvier 2023, décidant de ne pas maintenir Madame Caroline GUÉRAUD dans ses fonctions d'adjointe au Maire,



Vu la lettre de démission transmise en date du 16 janvier 2023, par Mme Caroline GUERAUD,

Vu la délibération n° 2023-01-11 du Conseil Municipal du 19 janvier 2023, actant l'élection de Madame Christine VICENTE en qualité de 4^{ème} adjointe au Maire,

Considérant la nécessité d'adapter la composition de certains syndicats,

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider les modifications ci-après :

SYNDICAT MIXTE POUR LA SAUVEGARDE ET LA GESTION DES ÉTANGS LANDAIS (GEOLANDES) :

- **délégué titulaire** : Nadine DURU
- **délégué suppléant** : Christine VICENTE

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES Côte Sud :

- **délégué titulaire** : Nadine DURU
- **délégué suppléant** : Christine VICENTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. **Les modifications suivantes sont validées :**

SYNDICAT MIXTE POUR LA SAUVEGARDE ET LA GESTION DES ÉTANGS LANDAIS (GEOLANDES) :

- **délégué titulaire** : Nadine DURU
- **délégué suppléant** : Christine VICENTE

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES Côte Sud :

- **délégué titulaire** : Nadine DURU
- **délégué suppléant** : Christine VICENTE

ARTICLE 2. Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette délibération.



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché/Publié le 06/03/2023

ID : 040-214002099-20230302-DELIB2023_03_02-DE



ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 06 mars 2023,
Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
M. Patrice LE NAY



Acte rendu exécutoire le 06 / 03 / 2023

- après télétransmission électronique le 06 / 03 / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le 06 / 03 / 2023